

## Nos conditions Générales de Vente

Date de mise à jour : 7 juin 2024

CapiTalents RH, SARL au capital de 5 000 euros immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 514 0821 148 dont le siège social est situé 10 avenue Cabias 69 004 Lyon organise et dispense des formations professionnelles pour des entreprises. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès du préfet de la région de Rhône-Alpes sous le N° 82 69 11048 69.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente emporte leur acceptation pleine et entière et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadre ou accord commercial spécifique réalisé avec le Client.

### 1. Confirmation de la prestation

Avant toute commande de prestation, CapiTalents RH dresse gratuitement une proposition commerciale au nom du Client. Ce document n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas le Client qui reste libre d'accepter ou de refuser de s'engager.

Cette proposition commerciale décrit le contenu de la prestation établie en fonction des objectifs poursuivis par le Client, et mentionne notamment le montant hors taxe (HT) et le montant toutes taxes comprises (TTC) de la prestation.

La commande devient définitive après réception par CapiTalents RH par courrier ou par mail (de préférence) d'une confirmation écrite et signée par un responsable autorisé du Client. Elle suppose que le Client a accepté le contenu de la prestation décrite dans la proposition commerciale ou la convention établie par CapiTalents RH ainsi que les conditions financières mentionnées.

### 2. Conditions de facturation et de règlements

CapiTalents RH s'engage à envoyer à son Client à l'issue de la réalisation de la prestation, une facture conforme à la prestation fournie. Les prix sont stipulés en HT et en euros. Selon l'accord commercial avec le Client, une facture d'acompte pourra cependant être demandée.

Si la documentation ou les outils pédagogiques remis pendant la formation sont facturés, l'information est précisée dans la proposition commerciale ou la convention de formation. Il en est de même pour les frais de déplacement et d'hébergement. Ces derniers sont alors refacturés au réel sauf mention contraire stipulée dans la convention de formation.

Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque établi à l'ordre de CapiTalents RH.

Nos factures sont réglables à 30 jours fin de mois après réalisation de ladite action de formation.

Faute de règlement dans les délais figurant sur la facture, il vous sera appliqué, conformément à la loi, des pénalités de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal (Code de Commerce article 441-6 alinéa 12). Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé.

En cas de paiement effectué par un OPCO, le dossier de prise en charge doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si CapiTalents Rh n'a pas réceptionné l'accord de financement, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Toute absence en formation non justifiée sera également facturée à l'entreprise.

### 3. Conditions d'annulation

Conformément à l'article L. 920-9 du Code du travail : toute intervention annulée ou reportée du fait du Client donnera lieu au paiement de :

- 40% du montant si l'annulation intervient à moins de 30 jours du début de l'intervention
- 60% du montant si l'annulation intervient à moins de 15 jours du début de l'intervention
- 75% du montant si l'annulation intervient à moins de 7 jours du début de l'intervention
- 100% du montant si l'annulation intervient à moins de 3 jours du début de l'intervention

Capitalents RH se réserve le droit de ne pas rembourser les prestations non effectuées, pour toute session commencée et arrêtée en cours de mission ou pour l'absence de stagiaires.

En cas d'annulation par CapiTalents RH, la totalité des sommes versées au titre de l'intervention seront remboursées, sans aucune retenue.

### 4. Assurances

Capitalents RH déclare être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages corporels, matériels et immatériels qu'elle pourrait causer, dans le cadre de la réalisation de ses prestations.

Le Client est tenu de signaler tout dommage, dans les quarante-huit (48) heures, suivant la fin de la prestation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 5. Confidentialité

Les informations et le savoir-faire dispensés pendant les prestations sont destinés à l'usage exclusif des participants. En cas de divulgation, celui-ci s'expose à d'éventuelles poursuites engageant sa responsabilité contractuelle de la part de Capitalents RH.

## 6. Propriété intellectuelle

Le présent accord n'entraîne aucun transfert de propriété des méthodologies, approches, documents ou outils appartenant à CapiTalents Rh et mis à disposition du Client. En particulier, Capitalents RH demeure propriétaire du contenu des interventions. Elle cède uniquement à son Client, et dans le périmètre des prestations décrites dans le présent document, les droits de représentation et de reproduction pour son usage exclusif et à des fins non marchandes.

## 7. Loi applicable – attribution de compétence

Le présent accord est régi par le droit français.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions et à défaut d'un accord amiable des parties, le Tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent.

Fait à LYON, le 7 juin 2024



Madame Nelly BRUGGHEMAN  
*Dirigeante*